

# Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 5 décembre 2019

**Présents :** Christian BUISSON, Michel FAILLA, Françoise GANGLOFF, Alain JOLY, Christophe LUNEL Hubert MARTIN, Georges PERRET, Béatrice ROUX.

**Absents :** Josiane BOUNIOL, Rémi BROUCHIER, Laure FIETKAU, (qui a donné procuration à Georges PERRET), Céline MATTHEY, Monique MULARONI (qui a donné procuration à Christian BUISSON).

**Secrétaire de séance :** Hubert Martin

La séance, présidée par le maire, Christian BUISSON, est ouverte à 18h45.

## A. Points soumis à délibération

Par rapport à l'ordre du jour initial, le maire propose au conseil :

- De supprimer un point : l'aménagement du chemin du Sallet ;
- D'ajouter les points suivants à la suite de l'ordre du jour
  - Le plan de déneigement de la commune
  - L'acceptation d'un acompte par un fonds de concours
  - La durée d'amortissement des prêts
  - La rémunération des agents recenseurs

*Demande approuvée à l'unanimité ; ces points sont inscrits à l'ordre du jour.*

### 1. Demande de subvention de la Maison familiale rurale (MFR) de l'Enclave des Papes (Vaucluse)

La Maison familiale rurale (MFR) de l'Enclave des Papes (Vaucluse), établissement d'enseignement agricole sous contrat, sollicite une subvention de la commune arguant de la présence dans ses élèves d'un jeune de Vagnas. Le Maire rappelle la jurisprudence du Conseil dans des cas de ce type. Quel que soient les mérites de la demande le conseil a toujours refusé d'accorder des subventions à des établissements d'enseignement extérieurs à la commune même lorsqu'ils accueillent des enfants de Vagnas. Il propose que le Conseil refuse la demande

*La demande est refusée à l'unanimité*

### 2. Demande d'aide sociale

La commission d'aide sociale propose d'accorder une aide afin de contribuer à des travaux de remise en état d'une maison d'habitation pour une personne âgée de la commune ayant des problèmes de santé mais qui vit actuellement dans une caravane en raison de l'état insalubre de sa maison. Quelques habitants du village proposent bénévolement leurs services pour effectuer les travaux nécessaires dont le coût devrait dépasser les 6000 €.

Le maire, sur la base de l'avis de la commission d'aide sociale, propose d'accorder une aide de 2000 €.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **3. Décision budgétaire modificative**

Il est apparu que des titres de paiement avaient été émis par erreur dans l'exercice 2015. Il convient de corriger cette erreur comptable. Le maire propose de procéder à cette modification.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **4. Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Une circulaire de 1982 autorise un conseil municipal à accorder une indemnité au comptable du Trésor en compensation des conseils donnés à la commune en matière comptable et budgétaire. En raison du caractère limité de ces conseils, des difficultés budgétaires permanentes de la commune et se fondant sur le fait que l'octroi de cette indemnité n'a aucun caractère obligatoire, le Maire propose au Conseil de se départir de la coutume et de ne pas allouer d'indemnité

*La proposition de ne pas allouer d'indemnité est adoptée à l'unanimité*

### **5. Choix du bureau d'études pour la station d'épuration de Brujas.**

Le maire rappelle que la commission d'ouverture des plis en réponse à l'appel d'offre pour choisir une société d'études qui préparera et suivra les travaux de la nouvelle station d'épuration de Brujas, a constaté que 4 sociétés ont soumissionné : l'une n'a pas donné de précisions sur son coût. Sur les trois ayant donné un dossier précis et chiffré, deux ont fait une offre au-delà de 20 000 € HT (20 800 et 20 280 respectivement), une troisième a fait une offre sérieuse techniquement et chiffrée à 18 200 € HT. Le maire propose au conseil que cette société, AMEVIA, soit retenue comme bureau d'études pour la STEP de Brujas.

*La proposition est adoptée à l'unanimité*

### **6. Rapport de la CLECT**

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLECT) CDC Gorges de l'Ardèche a remis son rapport qui est soumis pour adoption au Conseil.

*Le rapport est adopté à la majorité (pour : 3 ; abstentions : 7)*

### **7. Avis du Conseil sur le périmètre de la zone Natura 2000 « Marais des Agusas et de la Montagne de la Serre et d'Uzège »**

Le conseil municipal de la commune de Vagnas, par lettre de la Préfecture en date du 11 octobre 2019, a été officiellement saisi pour avis du projet de création de cette zone Natura 2000.

L'examen de ce dossier entraîne une discussion au sein du Conseil en raison de ses conséquences sur les activités de la commune. Le Conseil ne s'oppose à la création de cette zone mais il émet plusieurs demandes en vue d'une mise en œuvre viable de cette zone pour ses habitants.

En effet dans les limites qui sont celles du projet sont incluses des zones agricoles et de terrains constructibles indiquées comme telles dans le PLU approuvé en 2007 sur la commune de Vagnas. En raison de sa date le PLU n'a pu connaître du projet de création de la zone Natura 2000. Il y a donc un conflit potentiel entre les exigences de Natura 2000 et le PLU de la commune.

Le conseil demande donc instamment que soit examiné un nouveau tracé de la zone Natura 2000 pour tenir compte de ces activités centrées essentiellement autour des hameaux de Brujas et de Prade. Des exploitations agricoles pourraient être affectées dans leur fonctionnement.

Pour préciser l'ensemble de ces préoccupations, un projet d'avis est soumis par le Maire au conseil. Cet avis précise en conclusion que le Conseil est défavorable au projet de périmètre Natura 2000 sur les zones actuellement agricoles et constructibles identifiées dans le PLU.

Cet avis sera annexé au présent compte -rendu.

*Le projet d'avis soumis au Conseil est adopté à l'unanimité.*

### **8. Mise en place du plan de déneigement de la commune**

Le maire expose au conseil le plan de déneigement de la commune. Le schéma repose sur l'appel à trois entreprises de la commune, dont la disponibilité peut être assurée facilement ((Bouniol, Lunel, Peschaire). Un planning des chemins à déneiger est établi à l'avance entre ces entreprises et la mairie.

Le maire propose au conseil de valider ce plan de déneigement.

Christophe LUNEL dont l'entreprise est concernée ne prend pas part au vote.

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil participant au vote.*

### **9. Fonds de concours**

Le fonds de concours mis en place par la communauté de communes attribue à la commune un acompte de 12 500 €. Ce point est soumis pour acceptation au conseil.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### **10. Durée d'amortissement des investissements**

Par décision prise en 2015, le conseil avait fixé les durées des amortissements pour certains comptes. Un oubli a été fait pour le compte 205. Aussi, le conseil municipal a décidé de fixer la durée d'amortissement à 5 ans pour ce compte.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## 11. Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la commune aura lieu entre le 7 janvier et le 15 février. Au-delà de l'aide qu'apporteront les services de secrétariat de la mairie, 2 personnes ont été recrutées pour effectuer ce recensement. La commune doit fixer leurs rémunérations et indemnités sachant que l'INSEE qui pilote l'ensemble du recensement ne donne qu'une subvention de 1248 € à la commune.

Il est proposé d'attribuer aux agents recenseurs :

- une indemnité de 1,75 € par feuille de logement
- une indemnité de 1,78 € par feuille individuelle
- une indemnité de 40,12 € pour chacune des deux séances de formation préalables au recensement
- une prime de 100 € à la fin de l'opération

A cela il convient d'ajouter les cotisations sociales d'environ 15 %.

Cette proposition de rémunération est soumise au Conseil.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### B. Questions diverses

#### B.1. Difficultés de gestion du centre de secours de Vallon Pont d'Arc

Le maire informe le conseil des difficultés persistantes de gestion du centre de secours de Vallon qui a conduit celui-ci à se replier sur le centre de secours de Ruoms ce qui est handicapant en termes de rapidité d'intervention sur le territoire de notre commune.

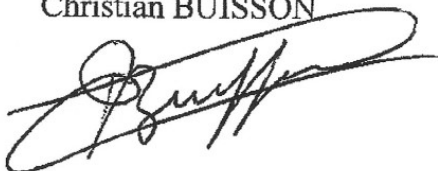
#### B2. Etat d'avancement des travaux du Musée.

Alain JOLY fait le point sur les travaux du futur Musée qui avancent selon les prévisions. Restent à finir les travaux de plomberie. Une opérations « Portes ouvertes » pourrait être réalisée fin février.

Une association des Amis du Musée a été créée qui devra passer une convention entre la Direction régionale des affaires culturelles et le Mairie sur la gestion future du Musée.

*La discussion de l'ordre du jour étant achevée, la séance est levée à 21h15.*

Le Maire  
Christian BUISSON



Le secrétaire de séance  
Hubert MARTIN

